



## 21<sup>e</sup> séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 25 octobre 2022 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Cédric Haldimann (PLR)

**Membres du Conseil général présents (31 membres)** : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Sarah (PLR), Favre Andy (UDC), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Jobin Patrick (PS), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Mbemba Christophe (PLR), Moser Claude-André (PLR), Nussbaumer Daniel (UDC), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguët Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), RoCHAT Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Thiérmard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP).

**Suppléant-e-s présent-e-s (3 membres)** : Mme et MM. Anthony Curty, (PLR), Djebaili Karim (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Kaufmann Pascal (PVL), Maillard Alicia (PS), Vollers Sabrina (POP), Russi Mélanie (PLR).

**Membres du Conseil général excusés (8 membres)** : Mme et MM. Gressot Julien (POP), Jaquet-Tissot Aline (Les Vert-e-s), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Leitenberg Brigitte (PVL), Locatelli Sylvia (PS), Spoletini Giovanni (PS), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Vaucher Frédéric (PLR).

*Séance du 21 octobre 2022*

**Conseil communal :** M. Théo Bregnard (POP), président, M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), vice-président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), M. Thierry Brechbühler (UDC) et M. Théo Huguenin-Elie (PS).

## 21<sup>e</sup> séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mardi 25 octobre 2022 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
2. Élection d'un membre du PLR à la Commission des sports, en remplacement de Johan Dockx, démissionnaire.
- 2bis Élection d'un membre du POP à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), en remplacement de Marina Schneeberger démissionnaire.
3. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 400'000,00 HT pour la rénovation de la station de pompage de la Malakoff (DREPES).
4. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion du groupe POP intitulée « Halte aux plastiques » (DREPES).
5. Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Thuyas », déposée le 22 septembre 2022.
6. Interpellation du groupe PLR : « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* », déposée le 22 septembre 2022.

*Cédric Haldimann*  
*président du Conseil général*

## OBJETS DÉPOSÉS

---

**Interpellation** urgente du groupe PLR concernant l'extinction de l'éclairage public du 01.11.2022 au 30.04.2023.

**Interpellation** du groupe des Vert-e-s : « Y a-t-il du souci à se faire concernant la pérennité de nos pâturages boisés ? »

**Interpellation** du groupe des Vert-e-s : « Train touristique de La Chaux-de-Fonds ».

**Question** du groupe PLR concernant l'éclairage communal nocturne.

**Motion interpartis** : « Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO ».

**Question urgente** des groupes POP, socialiste et Vert-e-s : « Extinction éclairage public ».

*Séance du 21 octobre 2022*

**M. Cédric Haldimann**, président : Je suis encore dans l'attente de deux objets qui ont été déposés sur le bureau avant la séance. Je vous les annoncerai dès qu'ils me parviendront.

Nous avons néanmoins déjà reçu quelques objets :

- deux interpellations du groupe des Verts, « Y a-t-il du souci à se faire concernant la pérennité de nos pâturages boisés ? » et « Train touristique de La Chaux-de-Fonds »,
- une question de M. Blaise Courvoisier du groupe PLR : « Eclairage communal nocturne »,
- une motion interpartis des groupes socialiste, Vert-e-s et POP : « Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO »,
- une interpellation urgente de M. Alain Vaucher du groupe PLR : « Extinction de l'éclairage public du 01.11.2022 au 30.04.2023 »

## 1. **Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants**

Le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation de Mme Alicia Maillard (PS) en tant que membre suppléant du Conseil général, en remplacement de M. A. Houlmann

## 2. **Election d'un membre du PLR à la Commission des sports, en remplacement de Johan Dockx, démissionnaire**

**M. Alain Vaucher**, PLR : Le groupe PLR propose M. Claude-André Moser.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Claude-André Moser est élu membre de la Commission des sports.

## 2bis **Election d'un membre du POP à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), en remplacement de Marina Schneeberger démissionnaire**

**M. Cédric Haldimann**, président : Par courriel du 9 octobre 2022 envoyé à la Chancellerie, Mme Schneeberger propose Mme Virginie Mouche pour la remplacer au sein de cette commission. Le président de groupe peut-il nous confirmer cette proposition ?

**M. Karim Boukhris**, POP : C'est bien Mme Virginie Mouche que nous proposons.

Cette candidature n'étant pas combattue, Mme Virginie Mouche est élue membre de la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie.

**M. Cédric Haldimann**, président : Nous avons reçu les deux objets qui étaient encore attendus, je vous les cite :

- un amendement du groupe Vert'libéral à la motion interpartis « Fonds communal pour l'aide à l'installation de panneaux solaires dans la zone UNESCO »,
- une question urgente interpartis des groupes POP, socialiste et Vert-e-s : « Extinction éclairage public ».

### 3. **Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.00 HT pour la rénovation de la station de pompage de la Malakoff**

**M. Cédric Haldimann**, président : Pour rappel, cet objet sera traité en débats courts. Nous commençons par le premier débat sur l'entrée en matière.

**M. Patrick Jobin**, PS : Le groupe socialiste a lu attentivement le rapport de ce soir. Dans le contexte actuel – je pense, notamment, à l'épisode de sécheresse de cet été et à la pollution du réseau d'eau potable de Cortaillod, mais également, plus généralement, au réchauffement de la planète et à la guerre qui sévit non loin de chez nous – l'eau apparaît comme le bien le plus précieux, et il n'a peut-être jamais été aussi important de l'économiser et de le protéger.

Or, pour gérer cette ressource vitale pour notre communauté de manière égalitaire et parcimonieuse, il faut, non seulement, un écosystème et un environnement sains – donc préservés des atteintes – mais également un système de distribution efficace et économe.

Le rapport qui nous est présenté ce soir va dans ce sens, en entretenant et en améliorant l'efficacité de notre incroyable réseau de distribution, qui va puiser l'eau dans le massif karstique des gorges de l'Areuse, pour la transporter à travers les vallées de la Sagne et des Ponts-de-Martel, et, finalement, la diffuser habilement dans les réservoirs aux abords de la ville.

Comme disait Boileau dans son *Art poétique* au XVII<sup>e</sup> siècle : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément. » Notre réseau d'eau étant bien conçu, nous n'avons plus rien à ajouter à cet excellent rapport. Vous l'aurez compris, nous accepterons le crédit.

**Mme Marina Schneeberger**, POP : La Ville de La Chaux-de-Fonds distribue à ses citoyens, entreprises et commerces quelque 3'850'000 m<sup>3</sup> d'eau par an grâce à ses cinq réservoirs.

Celui du Mont-Cornu est alimenté par la station de pompage de la Malakoff. Celle-ci date de 1973 et est située aux Petites-Crosettes. Elle est vieillissante et l'état de ses quatre pompes – dont une est hors-service – est critique. De plus, les pompes sont apparentes, tout le reste est enfoui, ce qui complique les révisions et les réparations. Bref, il faut rénover le tout.

La solution qui est retenue, l'installation de deux pompes identiques, permet un pompage durant les heures de bas tarif électrique avec une seule pompe, la seconde restant en appui. Cela veut dire : investissement plus faible,

meilleur rendement, économie de la consommation énergétique des pompes et moins de frais d'exploitation et d'entretien.

Nous espérons, comme promis dans le rapport, que des mesures seront mises en place pour que l'arrivée d'eau en ville ne soit pas interrompue, ou alors très peu.

Cette rénovation coûtera quand même quelque CHF 400'000.-. Elle sera financée par les comptes de l'eau qui, eux, sont autofinancés. Y aura-t-il une augmentation du prix de l'eau pour les habitants ? Le rapport dit que, techniquement, le prix de l'eau augmenterait de 0,63 cts par mètre cube. Cette augmentation sera-t-elle répercutée ?

Comme Viteos assure le suivi et la mise en place du projet, nous pensons que des panneaux solaires seraient installés sur le toit. Malheureusement, ce n'est pas possible : des arbres le cachent de l'ensoleillement et nous ne voulons pas les abattre. Comme Idéfix, nous aimons les arbres... Cependant, si par hasard, lors de travaux de rénovation, ces arbres devaient être abattus, nous aimerions que l'installation de panneaux solaires soit étudiée. Le groupe POP acceptera ce rapport et en remercie ses auteurs.

**M. Alain Vaucher**, PLR : Le rapport nous informe de façon claire, précise et concise de la nécessité du remplacement des pompes de la station de pompage, dite de la Malakoff. Nous regrettons bien sûr le surcoût de CHF 100'000.- par rapport à la somme de CHF 300'000.- budgétée en 2022. Mais nous devons nous en satisfaire en regard de ce qui se passe sur les marchés de matière et fournitures.

Néanmoins, un point reste à éclaircir en page 7, où il est écrit : « Ceci avec une consommation d'eau de 3'850'000 m<sup>3</sup>/an augmenterait techniquement le prix de l'eau de CHF 0,63 cts/m<sup>3</sup> HT ». Soit il y en a trop, soit il n'y en a pas assez. Est-ce que c'est par an, et si c'est le cas, sur combien d'années ? Bien que nous comprenions que cette augmentation ne soit pas effective, à quoi l'auteur voulait-il nous rendre attentifs ? Au-delà de cela, le groupe PLR votera le crédit.

**Mme Aliénor Zaffalon**, PVL : Les Vert'libéraux ont pris connaissance de ce rapport détaillé, qui n'a éveillé aucun doute sur la pertinence et la nécessité de cet investissement. L'entretien de nos réseaux, que ce soit pour le traitement de nos eaux usées, comme pour l'amenée d'eau potable, est primordial pour le bon fonctionnement de notre ville. Nous espérons que la mise en place de cette nouvelle installation, par son meilleur rendement, offrira, en outre, une légère économie d'énergie, par un fonctionnement plus contrôlé.

**M. Jean-Pierre Brechbühler**, UDC : Le groupe UDC a étudié attentivement ce rapport très clair – dont nous remercions les auteurs – qui concerne la demande de crédit de CHF 400'000.- financé par les comptes de l'eau, afin de rénover la station de pompage de la Malakoff.

Notre groupe estime qu'il est nécessaire de maintenir les infrastructures de la Ville en bon état, afin de garantir à la population un service irréprochable en matière de fourniture d'eau potable.

Cette station de pompage datant de 1973, il est effectivement normal de devoir procéder à une réfection complète après 50 ans d'activité. Nous sommes convaincus par la solution choisie de remplacer les quatre pompes actuelles par deux nouvelles pompes modernes de plus grande capacité et plus efficaces, ce qui permettra plus d'efficacité en matière de coût et d'énergie. Il est aussi logique de profiter de cette rénovation pour moderniser les locaux techniques, afin de faciliter les futurs travaux de maintenance et de réparation.

Comme vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera à l'unanimité cet arrêté.

**M. Stefano Giamboni**, Les Vert-e-s : Je vais en partie me répéter, par rapport à ce qui a déjà été dit. Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce rapport, dont nous avons pris connaissance avec intérêt.

L'alimentation de ses habitant-e-s en eau potable représente une des tâches les plus importantes pour une collectivité publique, et la station de pompage de la Malakoff y contribue sans faille depuis bientôt 50 ans.

A cet âge, une station de pompage arrive en fin de vie et une rénovation complète s'avère donc nécessaire. Le fait que, à l'époque de la construction, les éléments techniques étaient le plus possible enterrés ou cachés sous le radier du bâtiment rend les travaux actuels plus lourds. Aussi, nous saluons l'évolution qui privilégie aujourd'hui de rendre ces éléments fonctionnels visibles et accessibles au maximum pour en faciliter la maintenance et les réparations à l'avenir.

La variante choisie de remplacer les quatre pompes d'origine par deux pompes identiques d'une capacité unitaire de 3'100 l/min et équipées de variateurs de fréquence nous paraît pertinente, vu que l'investissement et les frais d'exploitation et d'entretien seront plus faibles et avec un meilleur rendement énergétique.

Par contre, nous regrettons le fait que des panneaux solaires photovoltaïques ne puissent pas être installés sur le toit du bâtiment à cause de sa mauvaise exposition au soleil.

Pour les raisons susmentionnées, le groupe des Vert-e-s soutient ce rapport et votera le crédit demandé.

**Mme Manon Freitag**, Le Centre : J'ai bien pris connaissance de ce rapport. Je ne vais pas reprendre tous les arguments de mes collègues. Il est très clair, très complet, tout est dit et je n'ai rien à ajouter. Le Centre acceptera ce rapport.

**M. Patrick Herrmann**, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je remercie l'ensemble des groupes pour l'accueil réservé à ce rapport, lequel, comme l'a dit Le Centre, est particulièrement complet et bien fait.

Je me contenterai de répondre aux deux questions qui ont été posées. Concernant la première question, l'hypothèse des panneaux solaires sera effectivement envisagée si des arbres disparaissent. Cependant, au vu des réactions du Conseil général, nous n'allions pas proposer l'abattage des arbres pour mettre des panneaux solaires. Cela aurait vraisemblablement assez mal passé.

S'agissant de la deuxième question, concernant la majoration du prix de l'eau, le calcul tient compte d'un amortissement sur 20 ans, avec une moyenne de consommation d'eau telle qu'elle est actuellement.

Nous conseillons au PLR de postuler au poste de réviseur de banque, car ce n'est pas 63 cts le mètre cube, mais *0,63 cts*. Il y a donc comme un petit décalage... C'est quelques fois moins. C'est un chiffre tellement bas qu'il n'y a pas besoin de modifier le prix de l'eau de manière générale. Toutefois, ce prix est toujours susceptible d'être modifié, s'il devait y avoir d'autres aménagements à faire. Nous sommes contraints par la loi d'appliquer des prix qui couvrent nos dépenses.

Voilà ce que je peux dire concernant ce rapport et je vous remercie encore une fois de l'accueil qui lui a été réservé.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est donc acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 400'000.- HT pour la rénovation de la station de pompage de la Malakoff est accepté à l'unanimité.**

#### 4. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion du groupe POP intitulée « Halte aux plastiques » (DREPES)

Le président, **M. Cédric Haldimann**, précise que cet objet sera traité en débats longs.

**M. Blaise Courvoisier**, PLR : La pollution due aux plastiques est devenue, au fil des ans, un fléau universel indéniable, et ceci seulement en l'espace d'un siècle, puisque l'essor des plastiques industriels, issus des résidus pétroliers, date des années suivant la première guerre mondiale. Quant au polyéthylène de haute densité, développé dès 1953, il aura permis l'élaboration de produits rigides – tels que flacons, bouteilles et tuyaux – et son équivalent de basse densité, lui, des produits souples – tels que sacs, films alimentaires, etc. – toutes choses qui vont inonder les marchés mondiaux et polluer rapidement rivières et océans.

Nous sommes donc satisfaits que le Canton, et le Conseil communal à sa suite, aient décidé d'édicter des règlements visant à interdire l'usage des plastiques lors de – je cite – « (...) manifestations, marchés, installations saisonnières ou terrasses d'établissements publics situées ou ayant lieu tout ou partie sur la voie publique communale et nécessitant une autorisation ou l'octroi d'une concession ».

Un point nous a néanmoins posé problème lors de notre séance de préparation, car nous estimons qu'il y a une certaine inégalité de traitement pour une catégorie des établissements qui seront concernés par ce règlement. Je veux parler ici des Food trucks – et vous m'excuserez cet horrible anglicisme.

Ce sont essentiellement de petits auto-entrepreneurs, le plus souvent saisonniers, tributaires de la météo quant à leurs revenus, et pour lesquels ce règlement – que nous ne contestons absolument pas, je tiens à le redire – va entraîner des frais supplémentaires importants. D'un autre côté, un gros distributeur mondial de produits à l'emporter va, lui, échapper à ce règlement puisqu'il n'a pas besoin d'autorisation de vente sur son emplacement privé, bien qu'il représente une part considérable des contenants à base de plastiques et de cartons plastifiés, sans compter qu'il est aussi, accessoirement, une des causes importantes de littering – nouvel anglicisme... – autour de ses deux zones de vente.

N'y avait-il donc pas de possibilité d'inclure toutes les ventes à l'emporter dans ce règlement ?

Finalement, nous souhaiterions avoir encore une précision concernant l'al. 3 de l'art. 2 qui mentionne que le lieu de consommation finale des denrées vendues ou distribuées n'entre pas en considération, à l'exception des

terrasses d'établissements publics : est-ce à dire que ces derniers peuvent ainsi échapper au règlement et continuer à servir boissons et nourritures dans des contenants plastiques ?

Merci au Conseil communal de répondre à ces remarques et interrogations. Nous accepterons unanimement ce rapport quelles que soient les réponses données, même si nous aurions souhaité une interdiction globale des contenants plastiques pour la vente à l'emporter sur tout le territoire communal.

**Mme Françoise Jeandroz**, POP : Le POP a étudié ce rapport et est satisfait de la réponse qui est donnée à sa motion de février 2020.

Le règlement est conforme à celui du Canton, ce qui est appréciable. Le constat des atteintes à l'environnement dues aux plastiques est reconnu par le Conseil fédéral, cependant celui-ci traînait à légiférer pour l'ensemble de la Suisse et, surtout, pour tous les emballages plastiques. Le lobby des grands distributeurs semble puissant. La ville a donc une marge de manœuvre illimitée.

Le règlement proposé est un premier pas et devrait être un moyen de sensibiliser les citoyens. En effet, un changement d'attitude est indispensable. Et une campagne d'information concernant ce règlement est, à nos yeux, aussi indispensable : en premier lieu, auprès des sociétés, associations et établissements concernés, mais aussi auprès des citoyens. Il faut informer les citoyens et peut-être leur donner, à eux aussi, des pistes : par exemple, il est possible d'aller aux matchs de hockey avec son propre gobelet ou d'aller chercher son repas dans un take-away – c'est-à-dire « emporte-avec » – avec son propre récipient.

Nous restons attentifs aux moyens que la Ville mettra en place pour accompagner ces mesures et aider les organisateurs de manifestations, tant au niveau de l'information que du soutien financier. De même, les conséquences sur les ressources humaines devront être évaluées. Travailler sur l'écologie ne doit pas être une surcharge pour le personnel et peut nécessiter des ressources supplémentaires. L'enjeu en vaut la peine.

Nous approuvons la démarche entreprise avec les autres villes pour trouver ensemble une solution pour la vaisselle réutilisable. Ne pas multiplier les achats est aussi une démarche écologique.

Nous espérons aussi que ce règlement influencera la population et que chacun optera pour une solution de vaisselle réutilisable lors de fêtes privées. Est-il prévu d'informer de ce règlement les organismes de location de locaux collectifs et de les inciter à introduire une recommandation dans leur règlement de location ?

Quelles sont les mesures envisagées en cas de non-respect du règlement, au-delà du non-subventionnement ? Est-il envisagé, par exemple, de réduire le subventionnement du HCC s'il ne respecte pas ce règlement ? Vous l'aurez compris, le groupe POP approuvera ce rapport et le règlement.

**M. Andy Favre**, UDC : Je ne vous l'apprends pas ce soir : les motions dites « dans un but écologique » n'ont pas souvent trouvé grâce aux yeux du groupe UDC. En effet, bon nombre d'entre elles n'ont, pour seul effet, que de faire mousser quelques collègues de cet hémicycle, au prix de mesures démesurément coûteuses ou contraignantes.

A notre sens, ce n'est pas le cas de celle qui nous occupe ce soir. Les mesures présentées dans ce rapport nous semblent intelligentes pour plusieurs raisons. Premièrement, les plastiques à usage unique sont un non-sens écologique qui n'est plus à démontrer. Et deuxièmement, on peut constater une importante diminution du littering lors des manifestations les interdisant.

Pour ces raisons, le groupe UDC soutient la démarche du Conseil communal et accepte le classement de la motion avec satisfaction.

**M. Pierre-Alain Borel**, PS : Le rapport qui nous est soumis ce soir, et que nous soutenons, a retenu toute notre attention. Mais il appelle un certain nombre de réflexions et de remarques.

En premier lieu, nous soutenons évidemment la démarche proposée par le Conseil communal, tant pour ce qui est de l'objectif visé que de la stratégie qui est mise en place. En effet, nous trouvons judicieux de se calquer sur ce que propose le Canton, afin d'éviter une jungle de dispositions, comme cela a été relevé dans le rapport.

Alors que certaines initiatives avaient notamment été lancées avec la Braderie, nous nous réjouissons aussi que l'on passe désormais à la vitesse supérieure pour ce qui est de la vaisselle réutilisable et que, en plus des verres, on inclue maintenant l'ensemble de la vaisselle. Nous saluons évidemment cette démarche, dont nous nous réjouissons.

Cependant, nous avons un certain nombre de questions. Tout d'abord, concernant la possibilité de se fournir en vaisselle réutilisable : on voit aujourd'hui que l'on n'a pas vraiment de produits disponibles dans le canton de Neuchâtel et qu'il faut aller se fournir hors canton. Est-ce qu'il pourrait être envisagé que de la vaisselle réutilisable soit mise à disposition dans le canton de Neuchâtel, par exemple au travers d'une entreprise d'insertion ?

Nous nous demandons aussi si une mutualisation des achats – notamment de verres – serait envisageable au niveau du canton, entre les différentes

communes ou, à tout le moins, pour les Montagnes neuchâteloises. Serait-il envisageable que la commune, peut-être contre rétribution, propose un service de lavage de cette vaisselle réutilisable ? Ce sont vraiment des réflexions. Nous nous sommes posé un certain nombre de questions et c'est pour cela que nous les posons aussi.

Par ailleurs, la mise en place du dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 nous amène des interrogations supplémentaires. En effet, après deux années perturbées par le Covid, certains organisateurs n'ont pas eu l'occasion de liquider leur stock de vaisselle en plastique, ce qui va être compliqué à faire d'ici la fin de cette année. Ceci d'autant plus qu'avec ces deux ans de pandémie, bien souvent – et cela semble assez logique – c'est la vaisselle jetable, et en plastique, qui était devenue la norme : à certains endroits, on nous disait qu'il ne fallait surtout pas utiliser de la vaisselle, mais du matériel que l'on jette, pour éviter de contaminer des gens.

Je me demande donc si un allègement pourrait être prévu pour faire une transition, afin d'éviter que l'on se retrouve avec des milliers de verres et de couverts – encore dans leurs emballages et tout neufs – finissant dans les poubelles. Cela nous paraîtrait un petit peu aberrant. A défaut, pourrait-on imaginer que cela soit au moins récolté quelque part et puisse être ensuite offert à ceux qui pourraient en avoir l'utilité. Ou... dans un moment de divagation : on pourrait les offrir pour nourrir les fauves, on pourrait faire une sculpture, je ne sais pas... Mais c'est peut-être aller un peu trop loin...  
*[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Enfin, un point d'attention qui est important pour nous : c'est la question de l'information qu'il faudra donner, notamment sur ce qui sera permis et sur ce qui sera interdit. Nous avons eu un débat entre nous et nous étions gentiment perdus entre le bois, le papier, le palmier, le bambou, etc. J'ai essayé de faire une recherche sur internet, mais on voit qu'il y a maintenant une foulditude de propositions diverses et variées avec des appellations en tout genre. On a un peu de la peine à s'y retrouver. L'idée est donc que l'on adresse une information extrêmement précise à l'attention des organisateurs, afin qu'ils ne partent pas sur la mauvaise piste.

Cela dit, vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce rapport et le classement de la motion.

**Mme Laure Lalive Todeschini**, Les Vert-e-s : Les Vert-e-s remercient le Conseil Communal et ses services pour ce rapport, ainsi que le POP pour cette motion importante. En effet, si nous voulons avoir un impact sur le fléau qu'est la pollution liée au plastique, l'échelle de la ville nous semble le bon endroit où agir. D'une part, parce que la ville est le lieu où les déchets plastiques sont majoritairement consommés et, d'autre part, parce que la

collecte des déchets est une compétence communale. La mise en place de mesures au niveau cantonal est aussi une excellente opportunité pour prendre le train en marche.

Le Conseil communal le souligne dans son rapport : si le cadre est posé, la marche à suivre reste encore à être élaborée et affinée, en témoignent les nombreuses questions que tous les groupes se posent.

Les Vert-e-s souhaitent que soit accordée une attention particulière à différents points, comme cela a été déjà exprimé :

- Le remède peut être pire que le mal. En effet, si l'on impose de n'utiliser que de la vaisselle en plastique réutilisable, mais qu'on ne propose pas de solution écologique pour son retraitement, que chaque société lave ses verres dans son coin à grand renfort d'eau et de détergent, on n'aura rien gagné. Il faudrait donc vraiment trouver une solution commune – et autant que possible locale – pour le nettoyage de la vaisselle plastique, entre autres.
- Sachant que 80 % des plastiques deviennent des déchets, il faut produire et consommer moins et mieux, et *recycler*. Il est donc important de réfléchir et agir sur ces trois axes simultanément : production, consommation et recyclage.
- Les collaborations entre communes et entre manifestations, évoquées dans le rapport, nous semblent aussi primordiales. Il faudra surtout veiller à ne pas trop compliquer la vie des clubs et autres associations lorsqu'ils organisent des manifestations : il ne faudrait pas que cela s'apparente à un parcours du combattant, à savoir quelle vaisselle, bambou, pas bambou, qu'est-ce que l'on a le droit de faire ou pas... Ainsi, l'idée du guide pour les manifestations nous semble excellente.

Le plastique est devenu un objet de notre quotidien. Nos enfants doivent même penser que cela a toujours existé, alors que, sur toute l'histoire de l'humanité – même si son utilisation remonte à l'antiquité avec la transformation des caoutchoucs naturels – la moitié des matières plastiques a été fabriquée à partir de 2005.

C'est dire si nous n'avons fait qu'augmenter notre consommation de ce matériau, certes utile et pratique, mais polluant et pas irremplaçable. Cette forte croissance est surtout liée à l'essor du secteur de l'emballage. Or, le rapport du Conseil communal ne traite que de la pollution plastique liée à l'utilisation de vaisselle dans les manifestations sur son territoire. C'est déjà très bien, mais ce n'est même pas une pointe d'iceberg, c'est un flocon... Qu'en est-il des autres utilisations du plastique à La Chaux-de-Fonds, particulièrement en lien avec les emballages, les sacs distribués par les commerces, etc. ? Qu'en est-il du recyclage ? Ne pourrait-on pas

l'améliorer ? Enormément de plastiques finissent encore à la poubelle dans notre commune, alors qu'ailleurs ils sont recyclés.

Le rapport du Conseil communal répond donc bien à la motion du POP. Les Vert-e-s le considèrent comme un excellent premier pas, mais ils et elles encouragent les autorités à aller un peu plus loin dans la réflexion sur la problématique du plastique dans notre ville. On ne fait pour l'instant que suivre ce qui a été décidé par le Canton, sans avoir encore de réelle stratégie. Il nous semble que la Ville pourrait faire preuve de son légendaire esprit d'innovation en définissant une stratégie globale de gestion du plastique et en proposant des mesures complémentaires, pas forcément en termes d'obligation ou d'interdiction, mais en termes d'incitation et d'encouragement – d'information, également, comme cela a déjà été relevé – pour les commerces, les entreprises et la population.

Les Vert-e-s prennent donc acte du rapport du Conseil communal tout en souhaitant que la Ville aille encore plus loin et se montre innovante dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

**M. Pascal Kaufmann, PVL :** Cette motion va évidemment dans le bon sens et les Vert'libéraux saluent la conclusion du Conseil communal et le remercient.

Le chapitre « Eléments relatifs au développement durable » est particulièrement apprécié, où il est précisé, je cite : « Il faudra se réinventer pour modifier de vieilles habitudes prises par commodité, sans réelle prise de conscience des effets néfastes de ce type de consommation à l'échelle de la planète ». Ou alors : « La mise en place de ces pratiques permettra à notre ville de faire un pas en direction des villes modèles comme Bâle ou Berne et de donner d'elle une image écologique favorable, dynamique et branchée ».

C'est exactement l'état d'esprit que voulaient apporter les Vert'libéraux avec l'installation des poubelles à tri sélectif, dont les essais – certes décevants – n'ont pas duré assez longtemps pour penser atteindre ce type d'objectif. Mais ceci est une autre histoire, nous en reparlerons sans doute.

Nous voudrions tout de même attirer l'attention sur la possibilité irraisonnée d'un excès de zèle par un petit exemple. Imaginons une association qui prépare un événement devant attirer 40 personnes, avec, au programme, un bon repas. Il faudra lors prévoir une assiette à 22,5 g, des services à 12 g, un verre et une tasse à café de 2,5 g. On fait grâce de la touillette en bois qui part sous forme de tronc d'Estonie, pour faire 44'400 km jusqu'en Chine pour y être transformée. Ainsi, en poids, ce plastique représente 39,5 g par personne, soit, à peu près, 1,6 kg de couverts jetables en tout.

Dans le cas où la société doit aller chercher sa vaisselle réutilisable à 108 km, aller et retour, à la rue des Uttins à Yverdon, il faudra brûler 7 l d'essence. La vaisselle réutilisable a un bilan CO<sub>2</sub> pas négligeable, puisque sa construction est plus costaud et que sa moyenne d'utilisation est de sept à dix fois avant sa destruction. Même la vaisselle réutilisable est donc finalement détruite.

Pour notre exemple, on va compter 3,5 kg de CO<sub>2</sub>. Auxquels il faut rajouter les 8,54 kg de CO<sub>2</sub> pour l'essence, on arrive à 12 kg de CO<sub>2</sub>. En plus de cela, la personne aura pris 2 à 3 heures pour aller chercher ses verres en plastique.

Dans le cas de la vaisselle jetable, on aura utilisé à peine plus de 3,6 l de pétrole – la moitié moins – avec un bilan carbone pratiquement égal, à 12,6 kg. Evidemment, c'est un peu un amusement, mais l'opération est de plus en plus rentable au-dessus de 50 personnes, écologiquement parlant. Ce d'autant plus si un service pouvait être mis à disposition localement.

Il faut également mentionner le cas particulier de la ville, avec son usine d'incinération et son chauffage à distance – ainsi que son extension prochaine – qui a, en quelque sorte, besoin de ces déchets particulièrement énergétiques de deuxième main. Quel est l'avis du Conseil communal à ce sujet ?

Nous le voyons, le bon sens prévaut. Les divers organisateurs et les associations qui font vivre La Chaux-de-Fonds le savent bien. Et puis, comme c'est la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle, c'est bien ce message de bon sens et de pragmatisme que j'avais envie de faire passer au nom des Vert'libéraux.

**M. Patrick Herrmann**, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Il y a effectivement beaucoup, beaucoup, beaucoup de questions de la part du Conseil général, que je remercie, d'ailleurs, du bon accueil qu'il a réservé à ce rapport.

Ce rapport pose pratiquement autant de questions qu'il en résout. Il montre une direction, il montre que nous avançons, il nous fait faire un pas, mais tout n'est pas résolu. Vous avez vu le temps qu'il a déjà fallu pour le rédiger. Cela n'aurait pas eu de sens de faire un rapport pour la Ville de La Chaux-de-Fonds sans le Canton et les autres communes.

En effet, la question de la jungle législative a été mentionnée, mais la vaisselle non jetable doit être traitée de manière professionnelle, et de toutes petites quantités ne font pas sens non plus. Ce n'est donc que tous ensemble que nous pouvons avancer.

Je peux vous dire que nous avons tous les mêmes questions, dans toutes les villes et tous les villages de ce canton, et que nous en sommes exactement au même point. Nous avons décidé d'avancer et le Canton a fait le premier pas. Nous avons suivi le Canton – cela n'avait pas de sens de le précéder – et maintenant vient l'heure des questions et des réponses, qu'il faudra que nous improvisions.

Il faudra parfois improviser politiquement – mais la politique ne doit pas être partout – et parfois il faudra faire confiance à l'initiative privée pour prendre des places qui sont expressément désignées pour être prises. C'est cela aussi qui doit créer le dynamisme d'une société.

Vous le voyez – et c'est le premier aspect sur lequel j'aimerais insister – il y a une cohérence cantonale dans la mise en place de ces règlements dans toutes les communes du canton, avec une entrée en vigueur harmonisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Je donne juste un exemple : sur le Pod, nous fonctionnons pour l'instant selon deux régimes, c'est-à-dire communal sur un côté du Pod et cantonal sur l'autre. Sans harmonisation des mesures, des subventions auraient été appliquées d'un côté du Pod, ce qui n'aurait pas été le cas de l'autre côté, car il n'y aurait pas eu les règlements pour le prévoir. C'est à ce genre d'aspects qu'il faut prêter attention.

Comme dit dans le rapport, nous avons sauté dans le train. Le Canton, avec l'appui de la Ville de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds, par son voyer-chef, est en train d'élaborer un guide à l'attention des utilisateurs, aussi bien les communes que les associations et les clubs. Ce guide devrait sortir tout prochainement, j'en ai discuté avec M. Omerovic : ils sont à bout touchant.

Comme l'ont relevé certains groupes, cela n'a pas de sens de laver 10 verres ou 20 assiettes. Dans ces cas-là, il faut trouver d'autres solutions. Le plastique jetable n'en est pas forcément une non plus, mais il y a des restaurants qui sont fermés, on peut emprunter des choses, etc. Il faut que cette société se responsabilise, se prenne en charge, et n'attende pas qu'on la prenne toujours par la main pour pouvoir faire quelque chose.

Le politique est là pour jouer son rôle, mais au niveau de la société et de la communauté, l'initiative privée, l'entreprise de chacun est quelque chose d'important. Et là, on compte sur les gens pour faire acte de débrouillardise, de pragmatisme, comme l'ont évoqué les Vert'libéraux.

Des choses ont déjà un petit peu avancé. Vous le savez peut-être, la Fête des Vendanges, avec l'aide du Canton, a déjà commandé plus d'un million de verres. Festi'neuch a commandé beaucoup de verres – je n'ai pas le nombre exact – et aussi de la vaisselle. Ces différentes manifestations n'ont

volontairement pas estampillé leur vaisselle : ce n'est pas mentionné « Fête des Vendanges » ou « Festi'neuch ». Nous imaginons déjà que nous devons mutualiser les choses, c'est prévu. Nous avons eu une réunion de l'ensemble des communes neuchâteloises la semaine passée et toutes les communes s'apprêtent à entrer en relation avec les organisateurs de ces manifestations – qui ont une surface financière importante – pour voir dans quelle mesure nous pouvons collaborer. Il y a également des bruits qui courent que des entreprises locales pourraient s'intéresser à un camion mobile de lavage et de matériel, et seraient intéressées à en fournir.

Toutefois, cela reste du domaine professionnel et j'insiste là-dessus. On nous a rappelé, la semaine passée, qu'une commune du Littoral avait acheté de très nombreux verres parce qu'elle pensait les gérer elle-même. Elle en a laissé un millier aux mains d'une association qui a attendu trois jours pour les lui rendre et elle a pu tout jeter, car de la moisissure s'était installée. Avec ce genre de matière, s'il y a de la moisissure, cela devient insalubre et ce n'est plus utilisable. C'est dire que cela ne s'improvise pas. Il faudra aller vers un mieux, aller vers un possible, mais de manière intelligente.

Je reprends les questions qui nous ont été posées. Je rappelle quand même que l'utilisation de cette vaisselle non jetable est contrôlée uniquement dans les espaces que les collectivités publiques peuvent contrôler. C'est-à-dire que ce n'est pas chez vous, à la maison, sur votre balcon. Ce n'est pas dans un lieu privé, c'est vraiment dans des lieux situés sur le domaine public, cantonal et communal. La question des terrasses reste un peu ambiguë, puisque, normalement, les restaurants sont chargés de récupérer ce qui s'y trouve. A voir. Mais je n'ai pas toutes les réponses à cette problématique.

Une deuxième condition nous permet d'aller un petit peu plus loin que l'espace public cantonal et communal pour contrôler les choses : c'est la question des subventions. En effet, une association ou un club qui souhaiterait organiser une manifestation et utiliserait de la vaisselle jetable ne pourrait plus avoir droit à des subventions, qu'elles soient communales ou cantonales.

Une question a été posée sur la punition en cas de fraude. Pour l'instant, c'est quelque chose qui n'a pas été expérimenté. Vraisemblablement, il y aurait une dénonciation au procureur, comme cela se fait dans d'autres cas, par exemple lorsque des gens contreviennent à l'interdiction de l'éclairage public. Toutefois, nous ne connaissons pas encore la sanction qui serait appliquée. Cela pourrait dépendre du cas, des situations. La même infraction n'aboutit pas toujours à la même punition, selon qu'il s'agit d'une récidive ou pas, etc. C'est quelque chose qu'il faudra aussi déterminer, mais c'est du ressort de la justice, pas des collectivités publiques.

Le constat qu'ont fait toutes les communes, c'est qu'il ne faut pas qu'elles se lancent elles-mêmes dans la commercialisation ou la gestion de ce genre de matériel : c'est trop compliqué, trop complexe, et cela ne fait pas partie des tâches de la commune ou de l'Etat.

Concernant ce qui sera ou ne sera pas permis, ce sera résolu par l'édition du petit guide mentionné précédemment.

Pour ce qui est d'une solution communale et locale, nous l'appelons de nos vœux. Le but n'est vraiment pas de compliquer la vie des associations, vous l'avez compris. Le but est de les aider, et nous risquons vraisemblablement d'être un petit peu plus sollicités au départ pour des aides financières. Mais nous ne pouvons pas non plus laisser la situation perdurer. Vous l'avez tous dit, dans tous les groupes : à un certain moment, il faut casser la dynamique actuelle et commencer avec une nouvelle dynamique. Et cela se donne maintenant. Mais on en parle quand même depuis un moment. La Braderie – pour ne citer qu'elle – a, cette année, essayé d'épuiser tout ce qu'elle avait comme verres en plastique. Elle avait annoncé cela depuis un certain temps et elle obligeait déjà à utiliser les nouveaux verres.

J'ai répondu à la question concernant les 40 personnes : pour 40 personnes – ou 20 personnes – il faudrait trouver d'autres solutions, cela n'a pas de sens au niveau écologique, mais il appartiendra aux organisateurs de réfléchir.

Une remarque concernait le combustible pour Vadec. En 2030, La Chaux-de-Fonds sera peut-être la ville la plus écologique de Suisse romande : avec la mobilité douce qui se développe, avec la végétalisation et la renaturation de l'espace urbain, le photovoltaïque sur les toits – y compris dans la zone UNESCO – et des mesures d'économie d'éclairage que l'on pourrait éventuellement reprendre par la suite sous une forme un petit peu différente.

Vadec – on ne le répète jamais assez – dessert 30'000 personnes en chauffage et 30'000 personnes en électricité. Ce sont des chiffres monstrueux. Vient ensuite Agriteos, qui semble maintenant bien avancée. Au niveau de l'écologie, nous allons faire des pas de géant dans les quelques années à venir. Néanmoins, tout n'est pas résolu, et je ne peux pas promettre que tout se résoudra facilement, parce que nous sommes confrontés à une problématique qui n'est pas uniquement la nôtre, qui est générale, et que nous ne pourrions résoudre que tous ensemble.

J'espère avoir répondu à toutes les questions et je réitère mes remerciements pour le bon accueil qui a été réservé à ce rapport.

*Séance du 21 octobre 2022*

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cédric Haldimann**, soumet au vote le **classement de la motion du 29 octobre 2019 du groupe POP intitulée « Halte aux plastiques »**, lequel est accepté à l'unanimité.

**PAUSE DE 20 MINUTES**

A la reprise des débats, le président, **M. Cédric Haldimann**, précise que les deux objets connexes déposés avec demande d'urgence vont être traités en commun, tel que le permet le règlement général : il s'agit d'une interpellation urgente, déposée par M. Alain Vaucher, du groupe PLR, intitulée « Extinction de l'éclairage public du 01.11.2022 au 30.04.2023 », et une question urgente, « Extinction éclairage public », déposée par les groupes POP, socialiste et Les Vert-e-s.

**Invité par le président à se prononcer sur la demande d'urgence concernant ces deux objets, le Conseil communal accepte l'urgence.**

L'urgence n'étant pas combattue par le Conseil général, M. Alain Vaucher est prié de développer son interpellation.

---

### **Interpellation urgente du groupe PLR : concernant l'extinction de l'éclairage public du 01.11.2022 au 30.04.2023**

En date du 17 octobre, la Ville de La Chaux-de-Fonds a informé, via un communiqué de presse, de sa volonté d'éteindre les lumières sur le domaine public, ainsi que les vitrines des commerces selon un certain nombre de critères. Cette décision était peu ou prou attendue et est à saluer.

Cependant quelques réflexions et questions pratiques :

- Il serait bon que les sous-voies restent allumés pour une question de sécurité et, pourquoi pas, également 2-3 endroits où la population nocturne pourrait continuer d'échanger, comme, par exemple, le couvert d'Espacité (mais pas les parcs / pollution lumineuse). Si jamais, passer par le PJ.
- Quelles sont les Nocturnes prévues cette année ? Si elles devaient se terminer à 22h, il serait judicieux d'éteindre les vitrines une demi-heure après pour permettre de continuer de flâner un instant. Même réflexion pour les commerces adjacents au Marché de Noël.
- Le communiqué de presse informe que les décorations prévues seront confiées à des artistes locaux et partenaires. Un budget a-t-il été décidé ? Si oui, combien ? Un partenariat public/privé est-il envisagé ? Est-ce que le Conseil communal peut nous en dire davantage ?
- Qu'en est-il du travail nocturne de la Voirie ? Le déneigement ne risque-t-il pas d'être entravé par le manque de lumière ?

Alain Vaucher

**M. Alain Vaucher**, PLR : Comme vous l'avez vu, un communiqué de presse a paru le 17 octobre dernier, par lequel la Ville informait de l'extinction des lumières sur le domaine public, de même que celle des vitrines des commerces selon un certain nombre de critères.

*Séance du 21 octobre 2022*

Cette décision était, peu ou prou, attendue et tout à fait à saluer. Cependant, se posent quelques réflexions et questions pratiques.

Il serait bon que les sous-voies restent allumés pour une question de sécurité. Je pense au sous-voie du Grand-Pont. Même si je n'imagine pas qu'il soit emprunté par des centaines de personnes, ce serait quand même une surface assez grande qui ne serait plus illuminée.

Il faudrait peut-être aussi prévoir que quelques lieux restent allumés la nuit, par exemple, le couvert d'Espacité, mais d'autres lieux sont également mentionnés dans la question urgente déposée par les différents groupes de gauche. Ceci afin qu'il y ait des lieux où l'on puisse encore être à la lumière, que ce soit pour les fêtards ou non. Mais pas dans les parcs publics, évidemment, puisque si l'on éteint les lumières, on peut imaginer que c'est une bonne chose au niveau de la pollution lumineuse, et ce ne serait peut-être pas forcément de bon ton de les mettre au milieu des arbres.

Autre question : quelles sont les Nocturnes prévues cette année au niveau des commerces ? Si elles devaient se terminer à 22 heures, ce serait un petit peu dommage que ces mêmes vitrines s'éteignent à 22 heures pile. Pourquoi ne pas retarder l'extinction d'une demi-heure pour laisser les gens flâner en ville ? La même réflexion est faite concernant le Marché de Noël : si tout à coup les vitrines de la Place du Marché s'éteignaient à 22 heures alors qu'il y a encore un petit peu de monde qui tourne là-autour, ce serait peut-être dommage.

Le communiqué de presse informait également qu'il y aura quand même des décorations, non électriques, confiées à des artistes locaux et partenaires. La question est de savoir quel est le plan du Conseil communal : est-ce qu'un budget a été décidé et, si oui, quel est le montant ? Est-ce qu'un partenariat public/privé a également été étudié ? La question est posée.

D'autre part, une question revient concernant le déneigement : est-ce qu'une absence de lumière n'est pas un souci, ou cela pourrait-il devenir un souci pour les travaux de déblaiement pour les employés de la Voirie ?

Dernière petite chose : dans le communiqué de presse, on y lit le terme « d'outrance » que je trouve inutilement stigmatisant. L'exemplarité par l'acte de la Ville me paraît être tout à fait suffisant.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, rappelle que les questions ne sont pas développées en plénum, et propose au Conseil communal de répondre directement à l'interpellation ainsi qu'aux deux questions posées, qui sont connexes, soit la question urgente interpartis « Extinction éclairage public », et la question du groupe PLR concernant l'éclairage communal nocturne.

### **Question urgente : « Extinction éclairage public »**

La Ville, par voie de communiqué de presse, a averti la population de sa décision d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit, en l'adaptant aux heures de fermeture des bars et restaurants.

Le groupe POP se questionne sur les mesures, voire décisions prises par le Conseil communal quant à la vie nocturne. Qu'en est-il de l'éclairage vers le Bikini Test, par exemple, ou des alternatives prévues pour permettre aux fêtard-e-s de rentrer en sécurité ? Beaucoup de soirées finissent entre 4-6h, et la rue du Collège, bien que peu empruntée la nuit, reste une rue où les voitures circulent à vive allure et où les trottoirs sont à plusieurs endroits utilisés comme zone de parage.

Pour le groupe POP : Lara Zender

Pour le groupe PS : Pierre-Alain Borel

Pour le groupe Les Vert-e-s : Christian Piguet

---

### **Question : « Eclairage communal nocturne »**

Dans le communiqué de presse du 17 octobre 2022, nos autorités cantonales ont annoncé 10 mesures concernant des économies d'énergie. Parmi celles-ci, l'extinction de l'éclairage public nocturne communal et cantonal au minimum de minuit à 5 heures du matin.

Or, dans son communiqué de presse, le Conseil communal annonce que l'éclairage public nocturne communal sera éteint uniquement à 02.15 les vendredis, samedis et dimanches, ne respectant pas ainsi les directives cantonales. Le Conseil communal peut-il donc nous « éclairer » sur cette prise de décision ?...

Blaise Courvoisier, PLR

**M. Patrick Herrmann**, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Excusez-moi de monopoliser la parole ce soir... Je vous remercie de ces questions, lesquelles sont, pour certaines, des questions de bon sens.

Je ne vais pas situer encore une fois le contexte énergétique, dont on parle abondamment dans tous les médias, mais peut-être situer un peu le contexte politique suisse.

La Confédération est en train de prendre peur et d'édicter un certain nombre de mesures que, du point de vue des villes, on peut trouver relativement molles : ce sont de vagues recommandations – non vérifiées et non vérifiables – et des prises de contacts. Dans ce sens, on n'a pas l'impression que ce soit très, très offensif par rapport à l'urgence de la situation telle qu'elle est décrite.

Du côté du Canton, on pourrait presque penser que c'est le contraire : il a pris le taureau par les cornes, il a réuni toutes les communes en disant vouloir absolument que le canton soit exemplaire et avance dans la direction d'économies d'énergie maximales, pour éviter d'être victime de pannes. Le Canton a utilisé toute son argumentation, avec l'oreille bienveillante des communes.

Cependant, si vous allez regarder sur le site de la RTS, ou un autre site, vous verrez que les mesures prises dans les autres cantons sont assez loin de celles que nous prenons dans le canton de Neuchâtel : ici et là, on met des éclairages de Noël un petit peu moins insistants, on annonce que l'on va baisser la température, etc. Ce qui reste à vérifier... Mais rien d'aussi offensif que ce qui se fait dans le canton de Neuchâtel.

La dernière fois que j'ai rencontré M. Favre, j'ai essayé de lui demander ce qu'il en était ailleurs, et il a un peu éludé la question. En allant vérifier – en tout cas dans la mesure de mes possibilités – j'ai trouvé assez peu de choses par rapport à l'ensemble des mesures qu'ont prises presque toutes les collectivités publiques neuchâteloises.

Parmi les collectivités publiques, il y a deux catégories : les villes et les villages. Du côté des villages, la décision a été prise très vite de tout éteindre le plus vite possible. Vous l'avez peut-être constaté. A Val-de-Ruz – qui fait figure d'exemple, puisque la décision avait déjà été prise avant – l'heure d'extinction des vitrines correspond à l'heure de fermeture des magasins, soit 18h30, et les conditions complètes proposées par le Canton ont été reprises.

Du côté de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, il y a une vie commerciale, une attractivité, qu'il faut essayer de préserver quelque peu. Les deux villes n'ont pas pris tout à fait la même direction. Neuchâtel va vers une diminution de certaines choses, avec des côtés parfois assez drastiques.

Par contre, à La Chaux-de-Fonds, nous avons essayé d'avoir une réflexion globale, permettant de maintenir une vie qui se déroule tout à fait normalement jusqu'à la fin de l'horaire des transports publics. Le Covid a malmené les bars et les restaurants, mais aussi – et surtout – les jeunes adultes et les adolescents, par un manque total de sociabilisation. Nous n'allions quand même pas laisser ces jeunes, seuls à la maison, y compris le week-end, penser que les contacts étaient plus nombreux pendant le Covid, qu'aujourd'hui à cause de l'énergie. J'exagère un peu... Mais c'était quand même la réflexion. C'est ce qui nous conduits à cette approche un peu différenciée, et à cette décision de 24h15 en semaine et 2h du matin le week-end. Nous ne voulions pas reprendre les choses de manière monobloc, au risque de nuire à certaines catégories de notre population.

Viennent ensuite vos questions. Les choses ne sont pas évidentes. Vous savez peut-être que, lorsque les autorités de Val-de-Ruz ont décidé d'éteindre la nuit, elles ont été contraintes, par le Canton, à maintenir allumés les réverbères sur les passages piétons au moyen de détecteurs de mouvements. Cette installation a pris beaucoup de temps et leur a coûté CHF 600'000.-.

Si nous arrivons à la solution que nous vous proposons aujourd'hui, c'est parce que le Conseil d'Etat a pris l'engagement de ne pas obliger les communes à éclairer les passages piétons. Dès lors, cela nous libérait de notre responsabilité à ce niveau.

Toutefois – vous l'avez peut-être constaté lors des essais à l'occasion de la nuit des Perséides – nous arrivons à éteindre des quartiers complets, mais nous ne choisissons pas : c'est l'entier d'un quartier qui est concerné. Si nous voulions maintenir une ou deux lumières dans ce quartier, il nous faudrait payer des sommes considérables, et passer un temps considérable, pour installer les circuits qui permettent cette mesure.

Cette année, Viteos a oublié un des boutons, et un quartier, qui était habituellement éteint, est resté éclairé, ce qui avait amené une remarque au Conseil général. C'était véritablement une erreur de Viteos, alors que la commune avait donné les consignes. Dans les questions que vous posez, nous butons exactement sur ce problème. Mais je vais répondre de manière un peu plus précise aux différentes questions.

*- Il serait bien que les sous-voies restent allumés pour une question de sécurité et pourquoi pas à deux ou trois endroits.*

Ce n'est pas possible. C'est-à-dire : soit on allume la moitié de la ville, soit on éteint tout. Ou alors, il nous faut 6 mois pour y arriver. J'exagère quand je dis 6 mois, car je ne connais pas le temps de faisabilité. Mais il nous faut du temps et des moyens pour le faire, et cela ne nous paraissait pas adéquat au vu des demandes faites par le Canton. Nous serions arrivés beaucoup, beaucoup trop tard.

Et ceci est vrai pour tous les points ponctuels d'éclairage. Ce n'est pas possible, ils sont tous reliés en groupes. Ceci dit, c'est le problème de l'électricité. Nous prenons ces mesures, Bâle ou Zurich ne prennent pas forcément les mêmes et pas forcément aussi douloureuses. Mais s'il devait y avoir une panne, ils ne l'auront ni plus ni moins que nous.

Au-delà de Bâle ou Zurich, Paris, Bonn ou Berlin, par exemple, sont dans le même circuit que nous : s'il y a une panne là-bas, il y a de fortes chances que nous l'ayons aussi. Nous n'avons aucun contrôle sur ce qui est fait là-bas. Il y a donc vraiment une question de dosage et de choix politiques qui ont dû être faits. Le premier choix politique – même si j'apprécie qu'il soit

apprécié – c'est le Canton qui l'a fait. C'est lui qui a autorisé cette initiative et nous l'avons suivie. Nous n'aurions pas pu la prendre si le Canton ne nous avait pas donné le feu vert. Mais un éclairage ponctuel n'est pas possible. Dès lors, il faut faire des choix.

- *Quelles sont les Nocturnes prévues cette année ?*

Il y en a deux : le 25 novembre et le 23 décembre, mais elles se terminent à 21 heures. Il y a donc une heure de marge et les vitrines sont toujours allumées.

- *Le communiqué de presse informe que les décorations prévues seront confiées à des artistes locaux et partenaires. Un budget a-t-il été décidé ?*

Le montant économisé sur l'éclairage de Noël – soit entre CHF 40'000.- et CHF 45'000.- – est mis à disposition pour décorer les arbres. Il est possible – mais chut !, c'est un secret... – que nous tentions de créer un buzz, c'est-à-dire d'avoir quand même un ou deux sapins, mais avec des vélos autour, pour que les gens puissent pédaler pour les allumer... [Ndlr : rires de l'assemblée] Nous sommes en train d'en étudier la faisabilité. Je suis sûr que ce serait une première mondiale. On se pédale notre Noël !..

- *Qu'en est-il du travail nocturne de la Voirie ? Le déneigement ne risque-t-il pas d'être entravé par le manque de lumière ?*

Pour le personnel de la Voirie qui travaille dans des engins motorisés, il n'y a pas de souci. Bien sûr, tous les collaborateurs qui s'occupent de déneiger les escaliers, par exemple, et la Sécurité publique qui irait enlever des véhicules qui resteraient au milieu du chemin seront tous équipés de lampes frontales ou d'épaule, pour pouvoir être très visibles et ne pas risquer d'accident. Mais pour quelqu'un qui travaille dans les escaliers, s'il ne voit pas ce qu'il pelle, cela ne va pas non plus. C'est donc prévu.

J'ai reçu cette question à 16h00. L'autre à 20h00... Je ne peux guère répondre autre chose que ce que j'ai déjà répondu. Vraiment, nous avons l'impression d'avoir fait un effort. D'ailleurs, une question est prévue pour la session suivante, de Blaise Courvoisier, qui demande pourquoi l'éclairage est éteint à 2 heures le week-end. J'ai expliqué notre réflexion.

J'ai discuté avec un collègue de Neuchâtel qui m'a dit que c'était bien que nous ayons fait ainsi, car il a peur pour sa fille. Nous avons effectivement pensé à ce genre de situation, mais nous ne pouvons pas penser à tout.

J'ai reçu des mails de personnes dont les enfants sont apprentis boulangers et commencent le travail à 4 heures du matin. Mais il n'est pas possible de laisser la ville allumée parce que quelqu'un va la traverser à 4 heures du matin. C'est une situation particulière et nous n'en sommes pas heureux.

Cependant, au niveau écologique, nous allons vraisemblablement aller dans cette direction, au moins partiellement. Il faudra donc tirer les enseignements de ce que nous allons vivre et essayer d'aider les gens dans la mesure du possible. Mais nous sommes obligés de prendre nos responsabilités et de dire, à un certain moment, que c'est ainsi.

Voilà les quelques réponses que je peux vous donner en ayant essayé de faire preuve d'un maximum de feeling, étant conscient qu'un feeling infini n'est pas possible.

**M. Cédric Haldimann**, président : Je vais profiter de l'art. 61 de notre règlement général qui nous permet de lancer un second tour de parole lorsqu'il y a le dépôt d'une interpellation. Je peux ainsi céder la parole à Mme Zender, du groupe POP, qui voulait développer sa question comme une interpellation. Ceci surtout que le Conseil communal n'a pas tout à fait répondu à sa question.

**Mme Lara Zender**, POP : Je penserai à relire les différents points du règlement pour la prochaine fois. Entre question et interpellation, c'est toujours un petit peu compliqué.

Je tiens quand même déjà à m'excuser de ne pas avoir déposé la question avant 20 heures. Sans redévelopper toute mon intervention, la question ne porte pas forcément sur l'éclairage public sur la rue du Collège. Elle traite des alternatives qui pourraient être mises en place, comme des navettes ou des accompagnements, peut-être, également à la sortie du Bikini Test. Je pense surtout à ce lieu-là qui est à l'extérieur de la ville. Du Bikini Test jusqu'aux Forges, c'est 50 minutes de marche. Et encore... il ne faut pas être dans un état de trop grande fatigue... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Mais les fêtards du Bikini Test ne sont pas toujours dans le même état que lorsque l'on sort du travail à 18 heures. Il s'agit donc de voir ce qui peut être mis en place.

Vous nous parliez de votre collègue de Neuchâtel, qui se dit inquiet pour sa fille : en discutant avec beaucoup de jeunes, il y a cette même inquiétude. Le monde nocturne – notamment le Bikini Test et d'autres institutions – a beaucoup souffert durant la pandémie, que ce soit au niveau de la fréquentation ou du nombre de bénévoles. Ce sont des préjugés dont ils souffrent encore maintenant et dont ils essaient de se relever. Même si nous sommes très favorables à ces mesures – personnellement, je trouve que c'est une très bonne chose, c'est un bon pas à faire – il ne faudrait pas qu'elles empêchent des institutions de continuer de prospérer durant l'hiver et qu'elles freinent des gens à sortir durant la nuit ou durant la fin de la soirée, en tout cas.

Il s'agit de voir si des alternatives à l'éclairage public peuvent être mises en place ou étudiées, pour essayer d'accompagner au mieux les gens qui décident de rentrer tard le soir. Même si l'on pourra tous commencer à prendre une lampe frontale. D'ailleurs, si la Ville cherche à faire des goodies pour cet hiver, cela pourrait être une idée...

**M. Alain Vaucher**, PLR : Je profite du second tour de parole pour déclarer déjà une certaine satisfaction à mon interpellation. Il restait juste deux points. Sur le partenariat public/privé : avec l'histoire des vélos, est-ce qu'il y aurait une marque de vélo qui verrait un intérêt... ou autre. *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

D'autre part, je mets en garde tout le monde : il est vrai que le fait que les sous-voies restent des zones très, très sombres est une inquiétude. Mais j'entends très bien les raisons qui font que cela ne va pas être possible.

**M. Patrick Herrmann**, conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Pour répondre à la dernière question, je dirais que, du point de vue des statistiques de la criminalité, à part le « 47 », la situation est extraordinairement calme dans les Montagnes neuchâtelaises. Nous pouvons être beaucoup plus rassurés ici qu'à maints autres endroits. Cela fait du bien de le savoir, mais ce n'est quand même pas une situation évidente à vivre.

Concernant le partenariat public/privé, nous n'en sommes pas encore là. Nous sommes en train de préparer les choses, la situation est nouvelle pour nous. C'est essentiellement le Service de l'urbanisme qui est en charge de ce dossier et qui le mène avec le dynamisme habituel qui est le sien.

S'agissant des jeunes qui rentrent de Bikini Test, j'avoue que j'ai un petit peu de la peine à esquisser des solutions autres que la lumière. Je ne vais quand même pas demander à Police Neuchâteloise d'escorter les gens, à certaines heures, qui n'ont pas envie d'être vus dans l'état dans lequel ils sont... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Si je réfléchis à ce qu'est un ado qui fait la fête, peut-être même que c'est un espace de liberté qui s'offre à lui, moyennant des précautions, bien sûr. Vous le savez, le Canton a fait une campagne d'information pour inciter les automobilistes à rouler différemment durant cette période, puisque les lumières des routes cantonales vont aussi être éteintes. Un effort doit être demandé aux automobilistes.

D'un autre côté, vous l'avez dit, si c'est 50 minutes pour un aller-retour, je leur conseille quand même d'arrêter à minuit pour prendre le dernier bus, cela prend quand même un petit peu moins de temps. Et le week-end, c'est quand même un peu plus tard. Pour avoir été directeur d'école, j'ai de la

peine à imaginer des jeunes se soumettre à un accompagnement au sortir de soirées comme celles-là.

On peut s'interroger sur ce que peut faire la Ville, mais que peut faire Bikini pour essayer de rester dans le cadre de ces heures-là ? Peut-être en commençant un peu plus tôt, en profitant des 2 heures supplémentaires le week-end. Mais c'est vrai qu'une programmation se fait longtemps à l'avance et que tout n'est pas possible.

Cependant, du côté de la Ville, nous sommes vraiment bloqués par les infrastructures techniques. Qui ne peut, ne peut... Si le Conseil général demande que soient allumées les lumières depuis Bikini, cela veut dire que tout l'est de la ville sera éclairé comme d'habitude. Mais sur la rue du Collège, c'est impossible.

**M. Cédric Haldimann**, président : L'indice de satisfaction ayant été donné par l'interpellateur, nous pouvons considérer ces trois objets comme traités.

## 5. Interpellation du groupe des Vert-e-s : « Thuyas », déposée le 22 septembre 2022

La crise climatique et la perte de biodiversité mettent en danger la vie sur terre et la survie de l'espèce humaine. Depuis 50 ans les rapports du GIEC l'annoncent. On ne peut plus attendre, il faut prendre des mesures qui, bien que minimalistes, s'imposent quoi qu'il en soit : les thuyas, essence exotique, dont des kilomètres bordent les jardins ou les parcs, sont incompatibles avec les écosystèmes locaux, n'offrent aucune nourriture ou abri pour la faune locale, sont délétères pour la biodiversité (poison pour les insectes et acidification du sol). Leur branchage très dense empêche toute vie végétale à leurs pieds. Ingérés par certains animaux, ils provoquent des troubles digestifs et la mort. Les thuyas, comme les lauriers, sont par conséquent à éviter (Guide des aménagements extérieurs, 2018, p 27).

Ces thuyas symbolisent un des multiples non-sens dont notre société se fait la spécialité. Ils symbolisent l'ignorance des années passées, l'égoïsme de celui ou celle qui veut se cacher pour bénéficier de sa villa ou de son immeuble et, d'une certaine façon, ils sont un des marqueurs du capitalocène (terme utilisé par certains scientifiques pour désigner l'ère géologique actuelle, débutant avec le développement du système capitaliste, marquée par l'influence sur la biosphère et le climat des hommes pris dans un certain mode de production ; Wikipedia).

Nous proposons dans un premier temps et sans délai, par souci d'exemplarité, que les thuyas sur le domaine public soient remplacés par des arbustes indigènes, en accord avec la trame verte éditée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement (2018). Le choix ne manque pas : aubépine, cornouillers sanguin et mâle, fusain, épine blanche, cytise, noisetier, viorne, charmille, if, etc.

Simultanément, nous demandons au Conseil communal s'il va inciter les propriétaires de surfaces privées à remplacer les haies de thuyas (tout en reconnaissant le côté idéaliste de l'incitation) en mettant à disposition de nouveaux arbustes indigènes, voire en encourageant le remplacement par une contribution à définir (financière pour l'arrachage (par ex. 500.-/25m de haie) ? Ultimement, s'il va faire figurer dans le règlement de construction l'interdiction pure et simple de planter des thuyas (et lauriers) sur les nouvelles parcelles.

La situation actuelle est suffisamment alarmante pour que les autorités politiques donnent des signes patents de mise en œuvre de mesures pour la préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. La latence du politique accentue l'éco-anxiété, surtout des jeunes, et en fait par conséquent une des parts du problème.

« Plantons des arbres et les racines de notre avenir s'enfonceront dans le sol et une canopée de l'espoir s'élèvera vers le ciel », Wangari Maathai (citée par Ernst Zürcher, *Planter un arbre et créer une forêt*, Actes Sud, 2021).

Pour le groupe des Vert-e-s : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Grégory Rochat

Le président, **M. Cédric Haldimann**, relevant que l'interpellation a déjà été développée le 22 septembre 2022, cède directement la parole au Conseil communal.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Tout d'abord, je souhaite confirmer le constat de l'interpellateur : le thuya n'apporte que très peu de refuges, et aucune nourriture, pour les insectes et la petite faune locale. Son intérêt pour la biodiversité est donc quasi nul. Dans l'idéal, il s'agirait de le voir remplacé par d'autres essences, c'est une évidence.

Premièrement, en ce qui concerne la Ville et la gestion de cette problématique par les services communaux, le Service des espaces publics, par son secteur des espaces verts, fait les choses de la manière suivante : sa pratique consiste à ne plus planter de thuyas.

Actuellement, *sans prendre en considération le cimetière*, nous avons, sur domaine public ou sur biens-fonds privés communaux, 7'640 m – vous noterez la précision – de haies entretenues par le secteur des espaces verts. Sur ces 7'640 m, il ne reste que 123 m de thuyas, soit 1,6 %.

Il n'est pas prévu d'arracher ces 123 m de thuyas pour le moment, ceux-ci étant en bon état. Cela dit, lorsque nous devons intervenir sur ces haies, le remplacement se fera naturellement par d'autres essences, lesquelles ne sont pas déterminées.

Toutefois, la pratique est différente en ce qui concerne le cimetière de la Charrière. Sur ce lieu, nous avons actuellement 16'800 m de haies qui sont entretenues par le secteur des espaces verts. La grande majorité de ces haies est composée de thuyas. Seuls 1'018 m sont composés de charmilles, soit environ 6 % de la longueur totale. Actuellement, les thuyas sont entretenus, ils sont en bon état sur ce site, et il n'est, pour l'heure, pas prévu de les remplacer, car ils respectent également les plans d'origine du cimetière et une forme d'intimité du lieu.

Du point de vue réglementaire et légal, une interdiction pure et simple semble – j'ai presque envie de dire *malheureusement* – difficile. En effet, une telle mesure se heurterait à la garantie de la propriété figurant dans notre Constitution fédérale. En outre, ni la législation fédérale ni la législation cantonale n'interdisent actuellement cette essence. De fait, il est douteux qu'une commune puisse, à elle seule, prendre une telle mesure coercitive, sans aucune base légale dans le droit supérieur relatif à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Cela dit, notre charte des aménagements urbains contient déjà une incitation à ne pas planter de thuyas. Les services communaux – en premier lieu le

Service de l'urbanisme, mais également le Service des espaces publics – incitent systématiquement à éviter absolument cette essence, lors des demandes de permis de construire ou lors des contacts avec les propriétaires. Les explications délivrées quant à la biodiversité portent souvent leurs fruits. Toutefois, hélas – comme vous le constatez dans votre interpellation – cela n'est pas toujours le cas.

Il est encore à noter que nous ne sommes pas les seuls à nous poser ces questions sur les thuyas : ainsi, la Ville de Nyon – peut-être est-ce à elle que vous avez pensé dans votre interpellation – avait voté, en mai de cette année, une « stratégie Biodiversité » qui propose des mesures d'incitation et des subventions pour que les propriétaires plantent d'autres essences que du thuya.

Une autre commune a pris les devants : c'est la commune de Vernier, dans le canton de Genève. Un principe un peu analogue a été mis en place. Ainsi, les nouvelles plantations de haies sont subventionnées si elles ne sont pas composées que de thuyas. Il y a donc une forme d'ouverture un peu plus grande du côté de Vernier. A noter que tant Nyon – qui a peu de recul – que Vernier – qui en a un peu plus – nous indiquent que, malgré cela, nombre de propriétaires préfèrent planter des thuyas et se passer de la subvention.

Vous l'avez compris, le dossier n'est pas clos, mais sur le plan réglementaire, bien que l'analyse ne soit pas terminée, il semble assez mal emmanché. Si, lors de la révision du PRAC – le plan et règlement d'aménagement communal – qui est en cours, nous faisons l'analyse que nous pouvons interdire, par notre propre règlement, la plantation de thuyas dans le cadre des demandes de permis de construire, nous le ferons. Par contre, la question du droit acquis sur les thuyas existants va, à tous les coups, dominer.

Voilà la réponse que nous pouvons vous donner. Nous avons conscience qu'elle n'est que partiellement satisfaisante. Nous-mêmes avons de la peine, pour l'heure, à nous en satisfaire, mais les moyens qui sont les nôtres nous contraignent à être d'abord incitatifs. Bien sûr, les solutions développées par Nyon et Vernier ne sont pas sans intérêt. Il y a peut-être d'autres communes en Suisse, mais nous avons en tout cas entendu parler de ces deux communes romandes.

En même temps, vous voyez qu'il y a aujourd'hui une autre motion pour le subventionnement des panneaux solaires photovoltaïques. Il est clair que notre collectivité publique devra beaucoup travailler par l'incitation. Ici ou là, elle pourra soutenir financièrement par des subventions, mais il s'agira, avec les moyens qui sont les nôtres, de déterminer quelles sont les premières priorités.

Aujourd'hui, il est vrai que le Conseil communal ne classe pas les thuyas parmi les premières priorités, tout en faisant exactement le même constat que celui que vous formulez.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande aux auteurs de l'interpellation de donner leur indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Jean-Jacques Tritten**, Les Vert-e-s : Plutôt bien...

## 6. Interpellation du groupe PLR : « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* », déposée le 22 septembre 2022

Depuis plusieurs mois, on entend régulièrement le Conseil Communal nous parler du projet de faire de la Ville de La Chaux-de-Fonds la prochaine Capitale culturelle suisse :

<https://www.chaux-de-fonds.ch/grands-projets/capitale-culturelle-suisse-2025>

Nous demandons au Conseil Communal de répondre aux points suivants :

1. Nous donner un état de situation du projet.
2. Nous donner une projection des coûts directs qui sont prévus dans le projet depuis aujourd'hui à 2025 (salaires, subventions, etc.).
3. Nous renseigner sur les différentes dépenses indirectes et investissements qui pourraient venir d'ici 2025 (comme la rénovation des lieux culturels, des lieux sportifs ou encore les infrastructures).

Pour le groupe PLR : Laura Jurt

Le président, **M. Cédric Haldimann**, relevant que l'interpellation a déjà été développée le 22 septembre 2022, cède directement la parole au Conseil communal.

**M. Théo Bregnard**, président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : La pression est grande : avec une interpellation qui a satisfait à 9/10 le groupe des Vert-e-s, j'espère en faire de même...  
*[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Comme l'évoque l'interpellation du groupe PLR, cela fait plusieurs mois – et même plusieurs années – que l'on parle, mais surtout que l'on travaille à développer ce projet de Capitale culturelle suisse, qui s'inscrit pleinement dans la ligne, défendue par notre Exécutif, de valoriser nos atouts, c'est-à-dire cette créativité, cette émulation culturelle – comme on l'a dit parfois – que nous observons dans de nombreux domaines de notre ville.

Nous pouvons penser, bien sûr, aux arts de la rue, au théâtre ou à la musique. Et nous pouvons penser, en particulier, au week-end dernier avec le Festival MilJazz, un festival à l'image de notre ville, simple et ambitieux – j'espère que vous en avez profité – mettant en valeur tant des acteurs de renom extérieurs à la ville – dans notre magnifique théâtre de l'Heure Bleue – que des acteurs locaux, notamment de Samuel Blaser, que vous connaissez certainement. Vous avez peut-être pu lire l'éloge qu'il a faite de notre ville, dans le journal du Ô la semaine dernière. Je vous invite à le lire si vous ne l'avez pas encore lu.

Les propos liminaires de notre programme de législature, auxquels je me réfère parfois un peu souvent – mais je pense qu'ils sont toujours aussi

pertinents et d'actualité, et je vous invite aussi à les relire – reflètent parfaitement ce dynamisme que nous essayons de promouvoir pour notre ville. D'ailleurs, il est important de souligner que c'est une direction que le Canton soutient, notamment au travers des accords de positionnement stratégique.

Pour l'historique, je ne serai pas trop long, mais rappelons que deux études de faisabilité – le rapport Rota en 2019, puis celui de la Marmite en 2020-2021 – ont démontré la pertinence d'un tel projet, tant au niveau suisse que pour notre ville, dans un objectif à la fois de relance, de dynamisme culturel, social et économique, comme l'ont connu quelques grandes villes industrielles. On peut penser à Glasgow, Liverpool, Lille, et de nombreuses autres villes – je ne les cite pas toutes – qui ont réussi à modifier leur image extérieure, notamment en requalifiant leur friche industrielle, ce qui est l'une de nos volontés.

Après ces deux études – que j'ai à disposition si vous le souhaitez – nous avons mandaté, en 2021-2022, conjointement avec l'Etat, l'ethnologue Olivier Schinz, pour concrétiser ces études et proposer vraiment un projet qui *colle* à notre ville : c'est la brochure que j'avais mise à disposition lors de la précédente séance, mais j'en ai repris quelques-unes. Si vous souhaitez les lire ou les distribuer, n'hésitez pas.

Concernant la question des chiffres, il s'agit des CHF 30'000.- que vous avez pu voir au budget 2021/2022, et qui sont reproduits en 2023. Tout ceci afin de permettre la réalisation du projet.

Une association – *Capitale culturelle suisse La Chaux-de-Fonds* – a aussi été créée en 2021, avec, pour objectif, d'avancer dans les grandes lignes sur trois axes principaux. Le premier était de convaincre la Confédération de soutenir le projet. Nous y avons déjà travaillé par le passé, mais il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, notamment au travers de cette brochure que j'ai évoquée, ainsi qu'avec une conférence de presse à l'envergure nationale. Mais nous avons aussi rencontré le conseiller fédéral Alain Berset, ainsi que plusieurs conseillers nationaux et conseillers aux Etats, pour les convaincre et les sensibiliser au projet.

Nous avons aussi rencontré la responsable de l'OFC, Mme Carine Bachmann. Et vendredi dernier, M. Philippe Bischof, directeur de Pro Helvetia, est venu dans notre ville pour voir concrètement comment ce projet pourrait se réaliser. Les résultats sont encourageants. Nous espérons donc vraiment qu'ils se concrétisent d'ici à la fin de l'année.

Un deuxième aspect – très important – était évidemment de trouver des sponsors, notamment les grands sponsors principaux, avec des montants d'un million, voire plus. Là aussi, quelques résultats encourageants, même

si les démarches dans ce domaine demeurent toujours longues et complexes. Mais nous ne perdons pas espoir d'arriver prochainement à trouver ces sponsors.

A côté de cela, l'association poursuit un troisième objectif essentiel : c'est celui d'entretenir des liens réguliers avec les acteurs culturels de notre ville qui porteront le projet. Une dernière rencontre positive a eu lieu hier encore.

Pour ce qui est des coûts liés au projet, outre ceux que j'ai évoqués pour le mandataire et qui sont soutenus par le Canton et les APS, nous viendrons auprès de votre Conseil, une fois que les points précédents auront trouvé leur concrétisation et leurs réponses – normalement au printemps prochain – pour validation du projet et des coûts définitifs.

Actuellement, ces coûts sont estimés à 2,5 millions pour notre Ville, à parts égales avec le Canton et la Confédération, comme indiqué dans le premier rapport qui a été établi, ces chiffres étant repris aujourd'hui par notre mandataire. Nous avons aujourd'hui des discussions pour un projet global tournant autour des 15 millions. En tout cas pour la partie liée à l'association.

Le rapport sera évidemment transparent sur les coûts en matière de salaires et de subventions, comme évoqué dans l'interpellation, qui devront, prioritairement, aller au projet culturel.

Je tiens évidemment à rassurer le PLR. Comme nous l'avons souvent dit : aucun travail de grande envergure n'est spécialement prévu pour *Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds*. Le principe fondateur du projet est justement de s'appuyer autant que possible sur l'existant et de le magnifier, d'une certaine manière, pour éviter ce que l'on a vu dans d'autres grandes villes : les éléphants blancs, ces infrastructures pérennes, surdimensionnées, dont on ne sait quoi faire à l'issue des festivités.

Les infrastructures dans notre ville – telles que les Anciens Abattoirs, le TPR, l'ABC, le Théâtre des Abeilles, les musées, les bibliothèques et les infrastructures sportives, également – permettront ainsi d'accueillir l'essentiel de l'offre et cela de belle façon. Je crois que nous en sommes tous convaincus.

L'équipe de *Capitale culturelle suisse La Chaux-de-Fonds* travaillera également avec le Service de l'urbanisme pour l'implantation de constructions plus éphémères – par exemple un chapiteau, des structures bois, des hébergements temporaires – lesquelles, cas échéant, se déploieront sur des friches industrielles, ou dans des espaces ouverts ou du domaine public. Ce type de constructions éphémères sont déjà incluses dans le budget de 15 millions.

En outre, ni l'association ni le Conseil communal – je crois que c'est évident, mais c'est important de le redire – n'ont prévu de rénover des infrastructures de grande envergure. D'ailleurs, toutes celles qui pourront servir pour le projet ont déjà été soumises à votre Conseil et toutes ont été amorcées bien avant le lancement du projet de Capitale culturelle suisse : on peut citer les Anciens Abattoirs – que j'ai déjà évoqués – MUZOO, le MIH et le parc des musées, etc., ainsi que la piétonnisation de la Place du Marché. Evidemment, pour accueillir la Suisse, il s'agira que cette Place du Marché soit accueillante. Ce sont tous des éléments qui ont déjà abouti.

Le Conseil communal estime simplement préférable de s'assurer que ces projets auront abouti avant l'ouverture de la manifestation pour accueillir, dans les meilleures conditions possible, les visiteurs de la ville, mais surtout ceux de l'extérieur, et bien au-delà de notre canton, comme nous l'espérons.

J'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations : 9/10, on verra. En attendant le rapport qui vous sera soumis au printemps prochain, je vous invite enfin à lire – ou à relire – le magnifique projet que j'ai ici. Il souhaite, comme sa première page l'affirme : « Bienvenue dans cette ville improbable, nichée à 1'000 m d'altitude, vous la connaissez, glacée en hiver mais toujours chaleureuse ». Si vous préférez les rencontres en vrai, notre mandataire est à disposition des partis pour répondre aux questions qui subsisteraient.

**M. Cédric Haldimann**, président : Vu l'absence de Mme Laura Jurt, conseillère générale suppléante, je donne la parole au président du groupe PLR pour nous donner l'indice de satisfaction.

**M. Alain Vaucher**, PLR : Je tiens à remercier le Conseil communal pour toutes ces précisions, qui sont complètes et qui répondent effectivement à l'interpellation. Ainsi, à la place de Mme Laura Jurt, je m'en trouve tout à fait satisfait. Nous nous réjouissons de ce rapport avec une certaine impatience, et nous ne manquerons pas d'être attentifs à l'évolution du projet.

**M. Christian Piguet**, Les Vert-e-s : Nous demandons l'ouverture de la discussion.

**M. Cédric Haldimann**, président : Il n'y a pas de demande d'ouverture de discussion sur une interpellation.

**M. Karim Boukhris**, POP : Motion d'ordre : il est tout à fait possible de demander l'ouverture de la discussion, le règlement le prévoit. A la demande du Conseil général, la discussion peut être ouverte dans le cadre d'une

Séance du 21 octobre 2022

interpellation, mais il faut qu'elle soit votée par l'ensemble du Conseil général.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, propose donc de soumettre au vote l'ouverture du débat concernant l'interpellation du groupe PLR « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* ».

**M. Alain Vaucher**, PLR : Motion d'ordre : pourrions-nous peut-être avoir une explication quant à la demande d'ouverture du débat ? Ou est-ce que cela n'est pas nécessaire ?

Soumise au vote, **l'ouverture de la discussion est acceptée par 24 voix contre 11 et 2 abstentions.**

**M. Christian Piguet**, Les Vert-e-s : Après avoir entendu le Conseil communal répondre avec beaucoup de précisions quant aux coûts de ce magnifique projet – *La Chaux-de-Fonds : capitale culturelle suisse* – on peut quand même se demander dans quel sens on doit comprendre cette interpellation. Est-ce par rapport aux coûts ? Est-ce pour démolir le projet ? Est-ce pour dire qu'il coûte trop cher après la volonté avortée de couler le projet de musées ? Est-ce pour revenir à l'austérité qui, par le passé, nous a coûté fort cher en réputation, en image de La Chaux-de-Fonds et en perte d'habitant-e-s ?

Par contre, ce qui nous réjouit, c'est de voir que La Chaux-de-Fonds, avec de multiples projets culturels, sportifs et d'aménagement urbain, évolue largement dans le bon sens, et que la droite dure, les artisans de l'austérité, ceux qui étaient référendaires il y a encore quelques jours, ne font plus et ne feront plus la pluie et le beau temps dans cette ville.

**M. Karim Boukhris**, POP : Comme l'a déjà un peu évoqué M. Piguet tout à l'heure, nous sentons, dans cette interpellation – peut-être que le PLR nous dira que nous faisons là un procès d'intention – une certaine mauvaise volonté face à ce projet. On parle toujours des coûts qui pourraient être induits. Visiblement, pour le PLR, la culture coûte, le reste non. J'en veux encore pour preuve l'interpellation de tout à l'heure concernant les illuminations. Quand il s'agit d'acheter des décorations de Noël illuminées, cela ne pose pas de problème de les acheter en Chine. Mais dès que l'on veut mandater un acteur local, ce sont des coûts et on s'interroge.

Je voulais cette ouverture de débat également pour poser la question au PLR si oui ou non il est derrière ce projet. Car j'ai de véritables doutes, et je n'aimerais pas que nous nous lancions – un peu naïvement peut-être – dans une belle épopée, une belle équipée qui pourrait nous arriver, un bon

moment pour cette ville, et que nous nous retrouvions avec des chausse-trappes à chaque étape : c'est-à-dire référendum, des plaintes sur les coûts, des râleries là-dessus.

J'aimerais savoir si le groupe PLR est prêt à nous suivre dans ce beau projet. Je trouve que c'est une question intéressante et utile pour la suite des opérations en ce qui concerne *La Chaux-de-Fonds : capitale culturelle Suisse*.

**M. Patrick Jobin, PS :** Le groupe socialiste constate également que le groupe PLR ne montre que peu d'enthousiasme pour ce projet et ne se sent pas impliqué. C'est triste, car, pour donner toutes les chances à ce projet, tous les groupes doivent être derrière et le soutenir. Ne serait-ce que sur la forme, en effet, puisque tous les groupes, dans cet hémicycle, ont déjà manifesté leur accord et ont tous fait le constat que notre ville doit être plus attractive et rayonner.

Or, ce projet est exactement ce qu'il faut. En tout cas, il en a le potentiel. Aussi, soit on est derrière, soit on dit clairement que l'on est contre, afin de ne pas le torpiller au dernier moment. Mais nous ne sommes finalement pas vraiment étonnés, puisqu'il y a encore quelques semaines, des groupes combattaient la rénovation et la mise en valeur des musées. Si les groupes de droite sont dans le combat et l'austérité, comme cela a été dit, il faut nous le dire, parce que nous n'avons pas besoin de vous, qui combattez tous les projets. Nous avons besoin de propositions.

Et j'ai envie de finir cette intervention par un petit coup de gueule : quand on n'a pas de proposition, on laisse faire les autres au lieu de critiquer bêtement les projets. J'ai envie de poser la même question que M. Boukhris : est-ce que l'on peut compter sur les groupes de droite ou non, pour aller un bout avec eux vers ce projet ?

**M. Alain Vaucher, PLR :** Je vais très directement répondre, somme toute, parce que je ne sais pas ce qu'il y a à répondre. Que l'on soit pour, enthousiasmés ou pas enthousiasmés pour un projet : pour l'instant ce n'est pas encore un projet, c'est une idée.

C'est donc pour cela que nous avons déposé cette interpellation, pour commencer à cerner les contours de ce projet. Mais oui : les coûts ont une importance, et ce n'est pas nouveau de savoir que la droite porte une attention particulière aux coûts. Je ne vois pas pourquoi on serait étonné. C'est OK sur le principe de Capitale culturelle suisse. Mais on se rapproche maintenant de plus en plus de l'arrivée d'un rapport et nous voulons des précisions avant de recevoir ce rapport. Je ne vois pas ce qu'il y a d'étonnant ni de choquant. C'est tout à fait normal. Nous attendons avec impatience ce

*Séance du 21 octobre 2022*

rapport et nous avançons avec une certaine retenue. Mais dire aujourd'hui : oui, pour, ou non, contre... nous ne le ferons pas.

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation « Où en est le projet de *Capitale culturelle suisse* » est donc considérée comme traitée.**

---

**Interpellation du groupe des Vert-e-s, intitulée « Y a-t-il du souci à se faire concernant la pérennité de nos pâturages boisés ? », déposée le 21 octobre 2022**

Selon le Guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'exploitation des pâturages boisés, document du DDTE daté de 2018, il est demandé le respect de certaines règles. En effet, les pâturages boisés sont des espaces écologiquement riches en biodiversité, des éléments structurants du paysage local, ainsi que des lieux imprégnés de fortes valeurs naturelles, patrimoniales et culturelles.

De par la loi (Loi cantonale sur la protection de la nature, LPCN, art. 10), les pâturages boisés sont des « sites naturels méritant d'être protégés ». Ils sont assimilés aux forêts et ont un double usage sylvicole et agricole. Leurs surfaces sont dûment répertoriées et ne peuvent pas être transformées en pâturage par le simple désir de l'agriculteur. Assimilés aux forêts, ils sont de fait régis et protégés par les législations fédérale et cantonale en la matière.

Si les pâturages boisés peuvent être pâturés, il n'y a pas de fumure, pas de produits phytosanitaires, pas d'épandage d'engrais minéraux, pas de fauche, pas de gyrobroyage, pas de comblement de fossés ou de rabotage du relief. L'usage du glyphosate n'est autorisé que s'il n'y a pas de moyens alternatifs et uniquement pour le rumex, le chardon et le séneçon. Enfin, nos pâturages boisés semblent tout à fait permettre l'utilisation de moyens alternatifs au glyphosate.

Notre commune est propriétaire de forêts, de pâturages et de pâturages boisés. Ces deux derniers types d'espaces sont loués à des agricultrices et agriculteurs qui ont un bail comme tout locataire. La gérance communale, qui s'occupe de ces baux, veut faire signer à ces agricultrices et agriculteurs locataires, le PGI – ou Plan de Gestion Intégré – en pâturages boisés, document qui demande de suivre les bonnes pratiques en la matière. Or, il semble que plusieurs de ces agricultrices et agriculteurs n'ont toujours pas signé ce document et ne veulent pas signer leur bail comprenant ce PGI. Si cela est vrai, il est tout de même surprenant qu'un bailleur ne réagisse pas.

Est-ce que le Conseil communal peut nous dire :

- combien de surfaces en pâturage boisé avons-nous ?
- combien de locataires de ces pâturages boisés avons-nous ?
- et combien ont refusé de signer ce bail avec le PGI ?

Le Conseil communal peut-il également nous dire :

- si la surface de nos pâturages boisés n'a pas diminué au fil de années ?
- si des îlots de forêts enclavés dans un pâturage boisé sont en voie d'être reclassés en pâturage boisé par le département ?

Enfin, le Conseil communal peut-il nous dire :

- si les restrictions résumées dans le tableau 5, page 13 du Guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'exploitation des pâturages boisés, sont correctement respectées ?

- s'il accepte l'usage de Glyphosate sur nos pâturages boisés et, si oui, pour le traitement de quelles plantes ?

Pour le groupe des Vert-e-s : Grégory Rochat, Nathalie Tissot, Laure Lalive-Todeschini, Christian Piguët, Ginga Matos Baptista

**M. Grégory Rochat**, Les Vert-e-s : Depuis quelque mois maintenant, le malheureux contexte international nous fait – enfin ! serais-je tenté de dire – prendre conscience de l'importance de l'énergie et de l'importance de ne pas la gaspiller.

S'il s'agit d'une prise de conscience positive pour notre société et pour la planète entière, il est regrettable que nous ne l'ayons pas fait plus tôt. Devant la diminution des ressources et l'augmentation des températures, nous prenons toutes et tous de plus en plus conscience du dérèglement climatique et de ses conséquences.

Cependant, bien trop souvent nous oublions que la biodiversité court un grand danger. La biodiversité concerne tout le vivant et repose sur trois piliers : la diversité des espèces, la diversité des genres et la diversité des milieux. Cette diversité est hautement importante pour conserver la vie sur terre. Si la biodiversité disparaît, la vie disparaît. Et, n'en déplaise peut-être à certain-e-s, il ne s'agit pas ici d'une menace fantaisiste de bobos écolos ou gauchistes alarmistes – comme je l'entends trop souvent – mais d'une loi que la nature nous impose, que la science confirme, et pour laquelle il est important et urgent d'agir. L'ignorer serait tout simplement suicidaire.

Or, les efforts effectués jusqu'à présent sont clairement insuffisants, parfois très complexes, pour préserver durablement la biodiversité des espèces. La réponse de notre conseiller communal à la motion « Thuyas » l'a bien rappelé.

La Confédération en fait chaque année le constat alarmant : 35 % des espèces sont grandement menacées ou éteintes, 15 % sont menacées, 60 % des insectes sont menacés, 40 % des oiseaux sont en danger. Je vous fais l'économie d'une longue liste, que je pourrais continuer, et vous préserve de ce triste constat.

La biodiversité nous rend de nombreux services écologiques et est nécessaires pour nous nourrir, notamment. Elle favorise la fertilité des sols, elle permet d'améliorer la qualité de l'air, de limiter la pollution des sols également, et j'en passe.

Dès lors, il est important de mettre en place toutes les mesures possibles et réalisables afin de la préserver. Toutes les mesures comptent, même les plus petites, qu'elles soient effectuées à l'échelle individuelle ou collective. Faisons les efforts nécessaires, montrons l'exemple et arrêtons de montrer

du doigt l'inaction des autres, afin de nous dédouaner de la nôtre. C'est dans ce but que cette interpellation concerne la gestion des pâturages boisés, hautement importants, tant d'un point de vue culturel que d'un point de vue de la biodiversité. Je remercie par avance le Conseil communal pour les réponses aux questions que l'interpellation contient.

**M. Théo Huguenin-Elie**, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : J'aimerais commencer par dire à M. Rochat, l'interpellateur, qu'il a globalement raison. Non pas que le Conseil communal renvoie la patate chaude sur les autres, mais il a raison : il y a une situation qui nous oblige à être d'une extrême vigilance et à convoquer toutes les forces et toutes les compétences qui sont les nôtres, pour chercher à la faire évoluer dans le bon sens.

Le Conseil communal est donc globalement en accord avec votre propos, Monsieur Rochat, et nous espérons que notre réponse puisse largement vous rassérer, non quant à la situation globale, évidemment, mais quant au travail de la Ville, du Canton et de nos agriculteurs.

Permettez-moi d'abord de corriger une des assertions qui se trouve dans votre interpellation : en effet, la fumure, avec des engrais de ferme – fumier, lisier ou purin – et les engrais du commerce non azotés sont autorisés dans les pâturages boisés qui ne sont pas des surfaces de promotion de la biodiversité. Or, ces derniers représentent environ la moitié de l'ensemble des pâturages boisés. De même, la fauche des refus, soit des plantes délaissées par le bétail, est autorisée. Cependant, effectivement, la fauche régulière pour récolter le fourrage n'est pas autorisée.

En ce qui concerne le plan de gestion intégrée – j'utiliserai le sigle PGI – des pâturages boisés communaux, qui appartiennent à la Ville de La Chaux-de-Fonds, il a été discuté et accepté par tous les agriculteurs concernés. Le rapport du PGI contient, pour chacun d'entre eux, un dossier individuel détaillé. Certains agriculteurs ont d'ores et déjà signé de nouveaux baux, incluant le PGI, d'autres sont sur le point de le faire. Si tout n'a pas encore été formalisé, à *notre connaissance*, il n'y a pas de réticence à suivre les mesures discutées et, finalement, unifiées.

Au contraire, en collaboration avec nos agriculteurs et diverses organisations de sauvegarde de la biodiversité, des mares ont été créées ou assainies. Toujours dans le cadre du PGI, la commune a rénové deux loges qui lui appartiennent, notamment pour y récupérer l'eau de pluie pour le bétail. Par ailleurs, un projet d'un abreuvoir pour répartir la charge de bétail et alimenter les futures mares est en cours sur un autre bien-fonds. La remise en état de puits est également étudiée.

Séance du 21 octobre 2022

Le budget annuel octroyé par le Canton pour la mise en place des mesures du PGI est donc utilisé par la Ville, avec le concours des agriculteurs, et la collaboration se déroule de manière harmonieuse.

En ce qui concerne les questions de détail que vous posez, voici les réponses que nous pouvons apporter.

Vous demandez combien nous avons de surface en pâturages boisés : sachez que nous avons 87,5 hectares de pâturages boisés et forêts, qui font partie du PGI.

S'agissant du nombre de locataires de ces pâturages boisés : nous avons sept agriculteurs. Vous demandez combien d'entre eux ont refusé de signer ce bail avec le PGI : aucun, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Vous posez ensuite la question de savoir si la surface de nos pâturages boisés a diminué au fil des années : non, puisque la loi cantonale sur les forêts l'interdit. Si cela devait être le cas – mais cela n'a pas été le cas – des compensations seraient nécessaires. Par conséquent, depuis 1999, la surface des pâturages boisés n'a pas diminué.

Vous posez ensuite la question des îlots de forêt enclavés dans un pâturage boisé, à savoir s'ils sont en voie d'être reclassés en pâturages boisés par le département : sachez qu'il est possible de rouvrir des îlots de forêts au milieu des pâturages boisés par le biais d'un PGI. Dans le cas présent, des fermiers communaux ont pu bénéficier de ce reclassement, et les modifications nécessaires ont ainsi eu lieu dans le cadre de l'élaboration du PGI.

Vous posez aussi la question de savoir si les restrictions résumées dans le tableau 5, page 13 du Guide des bonnes pratiques pour la gestion et l'exploitation des pâturages boisés sont correctement respectées : le PGI concrétise justement ces mesures sur le terrain, afin que les bonnes pratiques soient respectées.

Enfin, dernière question : est-ce que le Conseil communal accepte l'usage du glyphosate sur nos pâturages boisés et, si oui, pour le traitement de quelles plantes ? Nous suivons le Service de l'agriculture en la matière. Sachez que l'usage d'un produit phytosanitaire est limité au traitement *plante par plante*. En général, le glyphosate n'est pas utilisé. Sont plutôt utilisés les produits sélectifs qui ménagent les graminées, et ce sont des produits spécifiques pour des plantes problématiques, comme le rumex, le chardon ou le séneçon.

Enfin, ce n'est pas de la compétence – dans tous les sens du terme, j'insiste – de la commune de contrôler cette pratique, mais celle du Service de l'agriculture. Nous ne saurions pas le faire pratiquement.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande à l'auteur de l'interpellation de donner son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

**M. Grégory Rochat**, Les Vert-e-s : Vous voulez une note ? 8 sur 10.  
*[Ndlr : rires de l'assemblée]*

**M. Cédric Haldimann**, président : Nous allons pouvoir prendre le train touristique de La Chaux-de-Fonds lors de notre prochaine séance et je clos ainsi notre séance de ce soir.

Séance levée à 21h30.

Le président :  
Cédric Haldimann

Le secrétaire :  
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :  
Esther May Basse